



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3897

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 2 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3897**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 2 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les Communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Depuis 2006, 3 programmes de coopération se sont succédés. Depuis 2016, le programme Eaurizon est en cours. Il est dans la continuité des précédents et porte sur des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sous l'impulsion de ce programme, la Commune de Fianarantsoa, en collaboration avec la Région Haute-Matsiatra a souhaité lancer le "programme 3F" qui vise la mise en place d'une filière globale de gestion des eaux usées et des excréta sur l'ensemble de la ville.

L'assainissement en milieu urbain est une activité complexe et coûteuse à mettre en œuvre. Si en milieu rural, la problématique majeure demeure l'équipement en latrines des ménages, en milieu urbain se concentrer uniquement sur ce maillon de la chaîne de l'assainissement est trop restrictif. En effet, avec la concentration de l'habitat, il est difficilement possible de déplacer sa latrine lorsque la fosse est pleine, cela implique donc soit de se raccorder à un réseau collectif ou semi-collectif, soit de mettre en place un service de collecte des boues. Le dernier maillon après l'accès à des latrines et la collecte des boues de vidange est le traitement de ces boues. Pour des raisons sanitaires et environnementales évidentes, le dépotage sauvage des boues de vidange, pratique pourtant répandue, est très dangereux.

Financièrement, mais également techniquement, travailler sur des réseaux d'assainissement collectif est peu envisageable pour le programme Eaurizon. C'est ainsi que le programme a choisi, après un appel à manifestation, de travailler sur la mise en place d'une filière d'assainissement dans la Commune de Fianarantsoa en association avec le groupement Solutions intégrées d'assainissement (SIA), bureau d'études français - Practica, organisation non gouvernementale hollandaise, ayant déjà une forte expérience en la matière.

Ce projet de mise en place d'une filière d'assainissement urbain sur le territoire de la Commune de Fianarantsoa a été découpé en 2 phases. La 1<sup>ère</sup> s'est déroulée sur la période 2016-2017. Elle a été conduite dans le cadre des activités du programme Eaurizon et a consisté à la réalisation d'une étude diagnostic afin d'identifier la stratégie idoine à adopter. Cette 1<sup>ère</sup> phase d'étude est désormais bouclée.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les points suivants :

- la moitié des volumes de boues de vidange, soit 3 000 m<sup>3</sup>, sont aujourd'hui gérés de manière risquée,
- un enjeu important est identifié autour des blocs sanitaires qui sont très fréquentés par la population,
- une réglementation communale de l'assainissement doit être établie de manière impérative dans sa constitution et sa mise en application, tout en renforçant la position de maître d'ouvrage de la Commune.

Les études sont de qualité et confirment l'intérêt d'intervenir sur la thématique à Fianarantsoa.

La 2<sup>ème</sup> phase, d'une plus grande ampleur, porte sur 3 années afin de mettre en œuvre avec la Commune de Fianarantsoa des activités répondant aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Du fait des activités à mener et des enjeux financiers, cette phase étant très importante, il n'était pas possible de l'intégrer au programme Eaurizon. La Métropole et son partenaire, la Région Haute-Matsiatra, ont donc choisi de mener ce programme indépendamment d'Eaurizon en recherchant de nouveaux co-financeurs. Ce nouveau programme 3F a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2018-2755 du 27 avril 2018 pour sa 1<sup>ère</sup> année de sa mise en œuvre.

## II - Objectifs

Le programme 3F vise à améliorer durablement les conditions sanitaires et environnementales à Fianarantsoa en structurant la gestion des excréta et des eaux usées. Plus spécifiquement, son objectif est d'améliorer l'accès des populations à des équipements et services de gestion des excréta abordables, hygiéniques et durables.

Sur la période de novembre 2018 à fin octobre 2021, soit 3 ans, ce programme œuvrera pour le développement et la capitalisation de services et solutions d'assainissement innovants : blocs sanitaires publics multi-services, services de vidange hygiéniques, valorisation des boues de vidange en engrais ou en énergie, pilotage et contrôle de la filière de gestion des boues de vidange à l'aide d'une application mobile.

## III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la 1<sup>ère</sup> année du programme 3F

Le programme 3F a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (novembre 2018-janvier 2019), Practica a recruté et installé son équipe locale (un chef de programme, un responsable technique et une assistante administrative et financière) au sein des bureaux mis à disposition par la Commune de Fianarantsoa. Le plan de travail de l'année 1 a été validé à l'issue du comité technique du 15 novembre 2018.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre (février 2019-avril 2019), les principaux partenaires ont participé à une visite d'échange avec la Commune de Majunga et les premières études techniques ont été lancées avec l'encadrement de SIA conseil : caractérisation des boues de vidange, analyse du séchage des boues en conditions réelles, sélection des sites d'implantation des nouveaux blocs sanitaires, ainsi que les études d'avant-projet sommaire des travaux de construction/réhabilitation des 4 blocs prévus en année 1. Le projet a été présenté auprès d'une délégation de la Métropole et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au mois d'avril 2019.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre (mai 2019-juillet 2019), les études d'avant-projet définitif des premiers blocs sanitaires ainsi que les études portant sur la gestion des blocs sanitaires et du service de vidange ont été réalisées. Par suite, les premiers outils de gestion, de supervision et de réglementation de la filière ont été développés (contrats de gestion des blocs sanitaires, dispositif de suivi et projet d'arrêté).

Au 4<sup>ème</sup> trimestre (juillet 2019-octobre 2019), les travaux de construction/réhabilitation des 4 premiers blocs seront engagés (consultation lancée le 22 août 2019), les gestionnaires sélectionnés et les équipements de vidange commandés. L'obtention de l'accord de réaffectation du terrain prévu pour la station de traitement des boues, émis en juillet 2019 par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a permis de lancer les études techniques préalables aux travaux de construction de cette station.

## IV - Bilan

Les résultats de la 1<sup>ère</sup> année du programme 3F sont conformes au prévisionnel, les démarches réalisées étaient nécessaires afin de permettre des travaux dès l'année 2.

## V - Programme d'actions pour l'année 2 (2019-2020) et plan de financement

Pour l'année 2, il est prévu les actions suivantes :

- la construction/réhabilitation de 2 blocs sanitaires publics et leur mise en gestion déléguée,
- la finalisation de l'application de supervision du service de vidange,
- la construction des premiers aménagements de la station de traitement des boues,
- la création d'un site internet pour la Commune de Fianarantsoa.

En outre, le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2 sera mis à profit pour clore les activités en cours à l'issue de l'année 1 :

- travaux de construction/réhabilitation des 4 premiers blocs sanitaires publics supplémentaires et leur mise en gestion déléguée,
- acquisition de la tonne à lisier,
- sélection du gestionnaire du service de vidange,
- finalisation des études de la station de traitement.

Le budget du programme 3F est estimé, sur une période de 3 ans, à un montant total de 850 000 € détaillé comme suit :

- la Métropole de Lyon s'engage à hauteur de 150 000 €,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a manifesté son intérêt pour participer à ce programme. Aussi, elle s'engage à hauteur de 400 000 €,
- le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) a également décidé de subventionner à hauteur de 300 000 €.

Au titre de l'exercice 2019 pour la 2<sup>ème</sup> année du programme 3F, la participation des différents partenaires au projet se répartit de la manière suivante :

	Métropole de Lyon	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	SIAAP	Total
Programme 3F (2 <sup>ème</sup> année)	50 000 €	80 000 €	100 000 €	<b>230 000 €</b>

La Métropole, chef de file de l'opération, recevra les co-financements de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et en assurera la gestion. La subvention versée à la Région Haute-Matsiatra par la Métropole s'élève, par conséquent, à un montant total de 130 000 € (parts Métropole et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse). Par délibération n°2018-2755 du 27 avril 2018, le Conseil a autorisé le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention de 400 K€ dans le cadre de ce programme 3F prévu sur une durée de 3 ans.

À compter de la notification de la convention et après validation du rapport de l'année 1 du programme, la Métropole versera un acompte de 80 % de la subvention annuelle et sur présentation du rapport narratif et financier justifiant de la dépense de 80 % de la subvention précédente de réalisation du projet, la Métropole versera le solde de la subvention annuelle.

L'apport bénéficiaire de la Commune de Fianarantsoa est valorisé à hauteur de 317 100 € (mise à disposition de terrains, de bureaux, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 130 000 € au profit de la Région Haute-Matsiatra à Madagascar dans le cadre du programme 3F pour l'année 2 du programme (2019-2020),

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra, domiciliée Palais des conseillers provinciaux - Tsianolondroa - 301 - Fianarantsoa à Madagascar définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention,

3° - La dépense de subvention d'équipement de 130 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 2P20Q2186.

**4° - La recette** à provenir de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse de 80 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 2P20O2186.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**